

Les lettres d'actualité – Italie

# Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière  
6 juillet 2020

## EDITORIAL

**Le gouvernement peut-il choisir ?** La situation sanitaire semble sous contrôle avec un parcours de déconfinement jusqu'ici réussi. Les divergences entre le gouvernement et les régions, et entre les régions, ont été surmontées. Le succès de cette politique doit beaucoup au civisme des Italiens. En dehors de quelques manifestations propres à la jeunesse, le déconfinement s'est déroulé dans la discipline. L'économie repart de manière contrastée : l'industrie ne semble pas rencontrer de goulots d'étranglement mais attend les commandes. La logistique fonctionne. Le télétravail prend une place durable dans les services. La reprise de la consommation est lente. Le tourisme est à l'arrêt. L'action du gouvernement reste marquée par l'urgence. D'abord parce qu'il reste à prendre de nombreux textes d'application des décrets-lois de réponse à la crise et parce que les lenteurs administratives retardent le versement de certaines prestations. Ensuite parce que les divergences demeurent au sein de la majorité entre la masse des parlementaires 5 Etoiles antisystèmes et le centre-gauche, sur la politique de reprise.

Pour tout dire, les chapitres de l'ouvrage sont connus mais pas son contenu. Les défis de l'Italie demeurent : déployer le numérique dans l'économie, moderniser les infrastructures, amorcer la transition verte et durable, renforcer la compétitivité, moderniser l'administration et simplifier le droit et la justice, investir dans la formation et la recherche, réduire les inégalités.

En définitive, la principale inconnue pour l'Italie demeure politique : soit la majorité trouve une voie commune pour faire face à ses défis nationaux, soit un autre gouvernement devra le faire. A moins que les compromis ne se trouvent dossier par dossier, au risque de ne s'entendre que sur un plus petit dénominateur commun.

Vincent Guitton

## SOMMAIRE

### Economie

- Premières analyses de l'impact du Covid-19 sur l'emploi
- Prévisions macro-économiques pour l'année 2020
- Le recours au chômage partiel pour amortir la crise sur l'emploi
- Premières mesures en faveur des paiements électroniques entrent en vigueur

### Finance

- La difficile évaluation de l'impact du covid-19 sur le secteur bancaire
- La coalition envisage de renforcer des pouvoirs de la Consob pour défendre Borsa Italiana de manœuvres étrangères hostiles
- Progression au 1<sup>er</sup> trimestre de +6,4% (en glissement annuel) des dépôts bancaires et postaux des ménages
- Les assureurs Generali et Cattolica Assicurazioni signent un partenariat stratégique
- Le ministère de l'économie et des finances a présenté son nouveau type de titre souverain : le Btp Futura

### Politique économique

- La relance des start-ups et de l'écosystème de l'innovation

### Mode

- Les enjeux du secteur de l'habillement face à la crise du COVID-19

### Pharmacie

- Les exportations de médicaments ont augmenté au cours de la pandémie

## ECONOMIE

### Premières analyses de l'impact du COVID-19 sur l'emploi

*Les effets du Covid-19 se font déjà ressentir sur l'emploi au printemps et devraient s'amplifier à l'automne.*

*En Italie, le chômage baisse, comme dans les autres pays européens, contenu par la mise en place du chômage partiel (« cassa integrazione ») et par la mesure d'interdiction des licenciements introduite par le décret-loi Cura Italia, prorogée par le décret-loi Relance. En mai, le taux de chômage s'est établi à 7,8 %, avec 1,9 million de chômeurs, alors qu'il stagnait autour de 9,7%-9,8% (2,5 millions) avant le début de la crise du COVID-19. Ce recul du chômage est en réalité en trompe l'œil, et s'explique par le fait que les personnes sans emploi renoncent à en chercher activement un, et qu'elles ne sont plus comptées comme des chômeurs au sens du BIT. Après trois mois d'arrêt de l'activité, 580 000 chômeurs sont sortis des statistiques. Mais la crise a également accéléré la réduction du taux d'emploi : de 58% en février, le taux est de 57,6% en mai. Au total, depuis le début de la crise, la population active s'est réduite de de 1,1 million de travailleurs. Les secteurs particulièrement affectés par les destructions d'emplois et avec peu de perspectives d'embauche sont les hôtels-cafés-restaurants, les commerces, les activités culturelles et récréatives, qui n'ont pas pu retrouver le niveau d'avant crise. Un léger redressement est néanmoins observable sur le dernier mois : la réouverture des activités productives et des commerces le 16 mai s'est traduite par une augmentation des personnes à la recherche d'un emploi en mai (+307 000 personnes, soit une variation de +1,2% par rapport à avril 2020) et du taux d'activité (+1%).*

*Les trois mois de pandémie ont renforcé les inégalités du marché du travail, tant de statut, d'âge que de sexe. Les travailleurs salariés précaires sont les plus touchés : 512 000 emplois ont été perdus depuis février. Le nombre des indépendants a reculé de 66 000 à 5,5 millions de travailleurs. Parmi les classes d'âge, les jeunes restent la première catégorie affectée par le chômage, avec un taux de 23,5% en mai. Bien qu'en baisse de 6 point par rapport à celui observé avant crise, sans perspective d'emploi, ils sont plus de 300 000 qui ont basculé dans l'inactivité. Les seniors (50 ans et plus) et les actifs de 25-34 ans ont globalement réussi à maintenir l'activité sur la période. En revanche, les femmes, dont la participation au travail était déjà parmi les plus faible de l'UE, sont nombreuses à être sorties du marché du travail : le taux d'emploi est tombé à 48,7% (contre 50% avant crise) et près de 470 000 femmes ont rejoint le rang des inactifs (taux de 46,4%, + 2,5 points). Le confinement à la maison et les difficultés de garde des enfants pendant le lockdown, ont certainement pesé sur ces résultats.*

*Le chômage devrait continuer d'augmenter dans les prochains mois, avec un nombre croissant de personnes en recherche d'emploi dans les secteurs rouverts en juin puis en juillet (pour l'essentiel les activités récréatives et culturelles). L'Istat et la Banque d'Italie annoncent entre 1 et 1,5 million de postes en péril au second semestre. Ces chiffres pourraient devoir être revus dans l'hypothèse d'une seconde vague épidémique, avec des répercussions également en 2021. Des politiques activées de l'emploi articulées autour d'une stratégie visant à renforcer la compétitivité et la résilience des entreprises auront un rôle essentiel pour construire une croissance durable.*

*Marie-Céline FAVIER- Laura TORREBRUNO*

### Prévisions macro-économiques pour l'année 2020

**Le FMI a révisé la prévision de croissance du PIB de l'Italie à -12,8% en 2020 (-3,7 pp par rapport à celle d'avril), avant un rebond de +6,3% en 2021 (+1,5 pp). Cette prévision se rapproche du scénario plus sévère de la Banque d'Italie (-13,1% ; +3,5%). Le FMI souligne les risques budgétaires : le déficit serait de -12,7% en 2020 (et au-dessus de -7% en 2021) et la dette publique de 166,1% (avant de redescendre à 161,9% l'an prochain).**

Pour le ministre de l'économie et des finances, R. Gualtieri, l'Italie paierait le prix le plus élevée de la crise. La prévision serait pessimiste ; la réouverture des activités est en train de produire des effets tangibles. L'écart reste important avec les estimations de l'ISTAT. Le 8 juin, **l'institut a estimé la contraction du PIB à -8,3% (proche de la prévision gouvernementale de -8%)** avant une hausse à +4,6% en 2021. La consommation des ménages baisserait de 8,7%, les investissements de 12,5%, mais la consommation publique augmenterait de 1,6%. En baisse de 13,9%, les exportations ne devraient pas contribuer à la croissance (-0,3 pp).

### Le recours au chômage partiel pour amortir la crise sur l'emploi

Le chômage partiel « COVID-19 », initialement prévu pour une durée de 9 semaines activables entre le 23 février et le 31 août, a été prolongé de 9 semaines supplémentaires par le décret-loi relance, dont 4 entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Face aux difficultés des entreprises pour retrouver leur niveau d'activité pré-crise, le gouvernement a décidé d'autoriser l'utilisation anticipée des 4 dernières semaines avant le 1<sup>er</sup> septembre. La mesure devrait permettre de contenir la montée du chômage, rendu inéluctable par les fermetures et le ralentissement de l'activité économique. Le gouvernement examine une nouvelle prorogation jusqu'à la fin de l'année pour les entreprises les plus touchées par la crise.

### Premières mesures en faveur des paiements électroniques

Le 1<sup>er</sup> juillet entre en vigueur le **crédit d'impôt** égal à 30% des paiements réalisés par voie électronique (carte de débit, carte de crédit, carte prépayée) ainsi que des commissions pour les opérateurs économiques. Prévue par le décret-loi fiscal n°124 du 26 octobre 2019 (article 22), cette mesure vise à développer les paiements par carte : en bénéficieront les travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires n'excède pas 400 000€ en 2019 et les commerces pour les ventes réalisées par voie dématérialisée. Les commissions incluent l'ensemble des frais fixes et variables supportés par le commerçant pour assurer les transactions électroniques (commissions bancaires, coûts liés aux terminaux de paiement, etc.).

Le **plafond passe à 2 000 euros pour les paiements en espèces** (il était de 3 000 € avant cette date). En cas de non-respect, des sanctions sont prévues, allant de 3 000 à 50 000€ euros par transaction. Ce plafond des transactions en espèce sera abaissé à 1 000 € le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ces mesures s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de renforcer la traçabilité des transactions dans le cadre de sa politique de lutte contre l'évasion fiscale.

## FINANCE

### La difficile évaluation de l'impact du covid-19 sur le secteur bancaire

Les banques jouent un rôle essentiel pour assurer la distribution des instruments de soutien aux ménages et aux entreprises. Depuis mi-mars, le secteur a traité plus de 2,5 millions (dont 1,3 en faveur de ménages) de demandes de moratoires (277 Md€), et accordé environ 45 Md€ de prêts couverts par des garanties publiques (tous dispositifs compris). **La stabilité du secteur bancaire n'est dans l'immédiat pas menacée** : la résilience des banques bénéficie, d'une part, des flexibilités réglementaires et des liquidités (TLTRO-III) accordées par les autorités européennes et nationales et, d'autre part, de la progression des dépôts (+2,1% au T1 2020) et des encours de prêts accordés aux entreprises non financières (+3%).

**Le ralentissement de l'économie et les perspectives de récession (-8,3% selon l'Istat, jusqu'à -12,8% selon le FMI) fragilisent néanmoins à moyen terme le secteur.** Malgré les dispositifs de soutien à l'économie réelle déployés, la Banque d'Italie prévoit une progression des défauts (NPL) qui affectera la capacité des banques à fournir du crédit ainsi que leur rentabilité. La persistance de nombreuses incertitudes - rythme de la reprise, possible modification structurelle des habitudes de consommation des ménages, éventualité d'une seconde vague épidémique – complexifie l'exercice de prévision.

Sur la base de scénarii réalisés à la fin mai par l'autorité bancaire européenne EBA sur l'ensemble du secteur bancaire européen, **l'impact sur le capital des banques italiennes est estimé à 22 Md€ (-17%) dans un scénario de base et à 37 Md€ (-29%) dans celui adverse**. Si le niveau de fonds propres du secteur (CET1) enregistrait un repli de -2,3 pp à 11% (-3,8 pp à 9,5% dans le scénario adverse), les 10 premières banques (exception faite de Monte Paschi di Siena) conserveraient une marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires (> 1 pp par rapport aux exigences SREP). Dans l'éventualité d'un scénario adverse, seuls quelques établissements parviendraient à maintenir leur coussin réglementaire : Creval, Banca Popolare di Sondrio, Mediobanca, Credem et Intesa Sanpaolo.

**L'intégration des effets positifs induits par le déploiement des dispositifs de soutien permet de nuancer ces projections (Equita SIM)**. Les mécanismes de garanties et moratoires permettent de limiter à 184Md€ le stock de crédits fragilisés (13% du total) par la crise, et à 22 Md€ le stock de crédits reclassés en NPL, soit une hausse de +1,5 pp du taux de NPL (8,4%). Dans cette hypothèse, **12 Md€ de provisionnement sur pertes devraient être consentis par le secteur, limitant la baisse du niveau de fonds propres réglementaires (CET1) à 0,75 pp (12,6%)**.

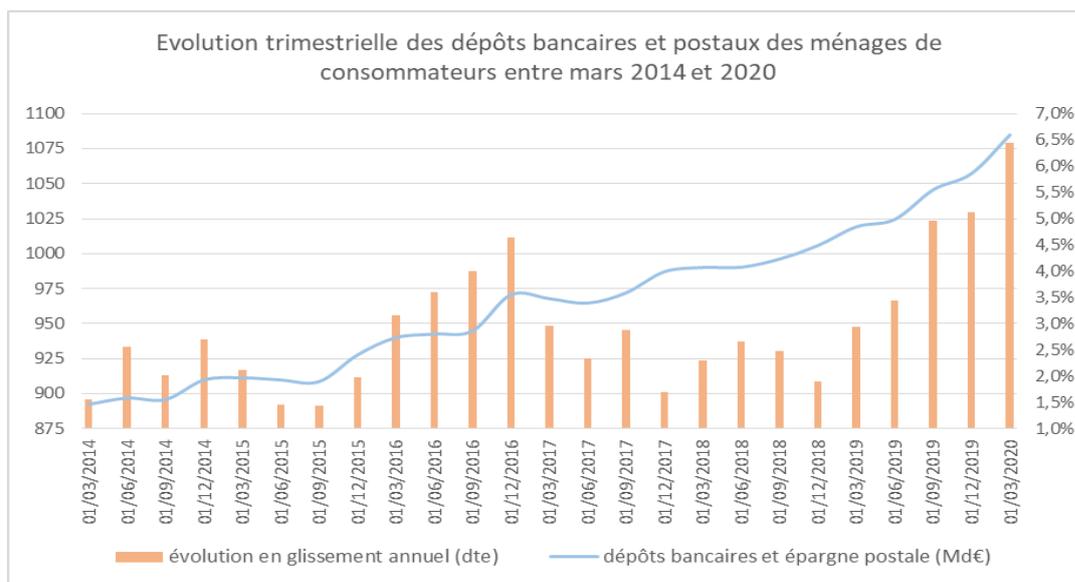
*Benoît LEMONNIER*

### **La coalition envisage de renforcer des pouvoirs de la Consob pour défendre Borsa Italiana de manœuvres étrangères hostiles**

Une proposition de modification du décret-loi « Relance » à l'étude en commission du budget de la Chambre des députés vise à renforcer les pouvoirs de la Consob en lui attribuant, dans le domaine des infrastructures de marché, les pouvoirs spéciaux (golden power) dont jouit le gouvernement pour contrer toute prise de participation étrangère hostile dans des actifs stratégiques. Cette initiative répond également aux préoccupations du Président de la Consob (P. Savona), soucieux de préserver l'autonomie opérationnelle de Borsa Italiana. **La proposition de modification permettrait à la Consob d'intervenir sur des opérations susceptibles de modifier, non seulement l'actionnariat de Borsa Italiana, mais également celui de la société qui la contrôle** (soit London Stock Exchange Group - LSEG).

Chaque projet de prise (ou cession) de participation directe ou indirecte dans la société gestionnaire des marchés italiens (Borsa Italiana) devrait être préalablement communiqué à la Consob. Le régulateur **disposera de 90 jours pour éventuellement s'opposer à l'opération dans le cas où il estimerait qu'elle menace la « saine et prudente » gestion du marché**. La décision serait prise à l'aune d'une évaluation de la « qualité de l'acheteur potentiel » et de « la solidité du projet d'achat », sur la base de divers critères dont « la capacité du gestionnaire de marché de respecter les dispositions qui régulent son activité » ou « le caractère idoine de la structure du groupe de l'acheteur potentiel à permettre un exercice efficace de la supervision ». Le renforcement des pouvoirs de la Consob lui permettrait de protéger Borsa Italiana – et plus particulièrement MTS SpA, sa plateforme d'échange des titres souverains – dans l'éventualité d'une cession par LSEG, à la demande de la Commission, dans le cadre de son opération de rachat de Refinitiv.

**Progression au 1<sup>er</sup> trimestre de +6,4% (en glissement annuel) des dépôts bancaires et postaux des ménages**



Source : Banque d'Italie, compilation SER.

Sur une base trimestrielle, les dépôts bancaires et postaux des ménages ont progressé de +2,6% (1085 Md€, +6,5% en g.a), alors que leur revenu brut disponible accusait, sous le double effet de la diminution de l'emploi et du chômage partiel, un repli de -1,6% (-1,7% en termes réels). Le déploiement de mesures de soutien aux revenus (chômage partiel, bonus mensuels, etc.) a permis de contenir ce repli. **La progression des dépôts sur la période s'explique principalement par la baisse de la consommation des ménages (-6,4%)** liée à la crise du COVID-19, qui a porté le **taux d'épargne à 12,6%, soit en progression de +4,6 pp par rapport au dernier trimestre 2019.**

**Les assureurs Generali et Cattolica Assicurazioni signent un partenariat stratégique**

Conformément à l'accord signé le 23 juin (annoncé le 25), l'assureur **Generali (1<sup>er</sup> assureur en montant de primes collectées) entrera au capital de son concurrent mutualiste Cattolica (5<sup>e</sup>) à hauteur de 24,4%**. L'opération est conditionnée à la transformation de Cattolica en société par actions (le 1<sup>er</sup> avril 2021) dont le principe doit être acté par les sociétaires réunis en assemblée extraordinaire avant fin juillet. L'annonce s'inscrit dans un contexte difficile pour Cattolica dont les carences en fonds propres avaient contraint fin mai le régulateur des assurances (IVASS) à envisager d'ici fin septembre 2020 un renforcement d'au moins 500 M€.

**L'opération repose sur une augmentation du capital de Cattolica de 500 M€ déjà autorisée le 28 juin par l'assemblée des sociétaires, dont une première tranche (300 M€) serait exclusivement réservée à Generali à un prix d'action unitaire de 5,55€ (contre 3,61€ le 22 juin, et depuis à environ 5,2€), assortie d'une possibilité de participer à la seconde tranche (200 M€) réservée aux actionnaires (la répartition doit encore être validée par l'assemblée d'ici le 15 juillet).** Au terme de l'opération, Generali bénéficiera d'un droit de veto sur certaines décisions prises par l'assemblée des sociétaires et le conseil d'administration où siègeront 3 de ses représentants.

Le rapprochement des deux leaders italiens de l'assurance prévoit la gestion par Generali Asset Management d'une partie des portefeuilles d'investissement de Cattolica, ainsi que la mise à disposition de Cattolica de la plateforme « Internet of Thing » de Generali pour faciliter le développement de son volant d'affaires télématique (auto, maison, entreprise). Dans le domaine de la santé, certains services innovants de Generali Welion seront étendus aux clients des polices proposées par Cattolica.

## Le ministère de l'économie et des finances a présenté son nouveau type de titre souverain : le Btp Futura

Ce nouveau titre souverain, dont la création a été annoncée en avril 2020, sera exclusivement réservé aux investisseurs individuels et affecté au financement des mesures anti-covid et de la reprise. D'une maturité comprise entre 8 et 10 ans, il ne sera pas, à la différence du « Btp Italia », indexé sur l'inflation mais prévoit, pour encourager une conservation en portefeuille longue, un mécanisme de coupon qui progresse dans le temps (mécanisme de « *step-up* ») selon un plan préétabli, assorti d'une prime finale de fidélité. Cette prime sera réservée aux détenteurs de titres souscrits sur le marché primaire (c'est-à-dire à l'émission) et correspondra à la moyenne arithmétique des taux annuels de croissance du PIB nominal italien (définition ISTAT) sur la période de vie du titre. La prime sera dans tous les cas contenue entre un minimum de 1% et un maximum de 3% de la valeur nominale souscrite (contre 8% pour le dernier Btp Italia quinquennal).

Pour la première émission prévue entre le 6 et le 10 juillet prochains, les titres offerts auront une maturité décennale et un coupon (dont la valeur minimale sera annoncée le 3 juillet) progressant à deux reprises au début de la 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année. Aucune limite prédéfinie ne sera fixée : toutes les demandes (montant minimum de 1 000€) seront satisfaites, le Trésor pouvant néanmoins anticiper la clôture de l'émission en cas de demandes soutenues. Une autre émission pourrait être organisée après l'été.

## POLITIQUE ECONOMIQUE

### La relance des start-ups et de l'écosystème de l'innovation

L'Italie est le 10<sup>ème</sup> pays européen pour les investissements en capital-risque, qui se sont élevés à 500 M€ en 2019 (contre 4,4 Md€ en France), soit un impact de 0,02% sur le PIB (*source Dealroom*). L'écosystème italien est constitué de plus de 11 000 start-ups innovantes, petites et peu profitables, qui réalisent en moyenne un chiffre d'affaires de 197.000 €. Seules 8 start-ups nées dans les 7 dernières années ont eu un EBITDA supérieur à 1 M€ en 2018 et 2 ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 5 M€.

Pour combler ce retard, le gouvernement a adopté une **série de mesures** pour soutenir l'écosystème italien pendant la crise : **10 M€ de subventions** en 2020 pour l'achat de services fournis par des incubateurs, accélérateurs, centres d'innovation (*innovation hub*) et *business angels* ; **100 M€ supplémentaires pour les financements à taux bonifié** du programme « Smart & Start Italia » géré par Invitalia ; **crédit d'impôt** de 150% des dépenses additionnelles, par rapport à la moyenne des 3 années précédentes, pour des contrats de recherche externalisés passés avec des start-ups innovantes ; **200 M€ du fonds de garantie des PME** (garantie de l'Etat sur des prêts bancaires) réservés aux start-ups innovantes ; **déduction fiscale de 50% de l'investissement** (max. 100.000 € par an) dans le capital d'une start-up ou d'une PME innovante pour l'impôt sur les personnes physiques (IRPEF) ; réduction de 10% à 30% sur les services de l'agence de **soutien aux exportations ICE/ITA** ; baisse du seuil d'investissement pour obtenir un visa « *investor visa for Italy* » à 250.000 €.

Le **fonds national pour l'innovation, géré par CDP Venture Capital Sgr et doté d'environ 1 Md€** (dont près de 800 M€ ont déjà été souscrits), interviendra au moyen de **7 fonds d'investissements** directs et indirects. 4 fonds, déjà actifs, investissent dans (1) les start-ups et PME innovantes numériques, biotech et médicales, (2) le sud, (3) des fonds de capital-risque et (4) le développement de programmes d'accélération. 3 fonds seront lancés dans les prochains mois : (1) *Corporate Venture Capital* doté de 150 M€, en partenariat avec des entreprises du groupe de la Caisse des dépôts, (2) *Tech Transfer* doté de 150 M€ pour la création de pôles de transfert de technologies et (3) *Late Stage*, doté de 100 M€ pour les start-ups matures. D'ici fin 2022, l'objectif est de soutenir plus de 1 000 start-ups, de participer à la création de 15-20 accélérateurs de nouvelle génération et de 20-30 nouvelles équipes/nouveaux fonds (*first time team/first time fund*), en vue d'un effet de levier de 2,5 – 3 Md€ dans le marché du capital-risque en Italie.

Un **fonds pour le transfert technologique, doté de 500 M€ pour 2020**, est institué auprès du ministère du développement économique pour promouvoir les initiatives et les investissements destinés à la valorisation et à l'utilisation des résultats de la recherche par les entreprises sises en Italie, en particulier les start-ups et PME innovantes.

Capucine LOUIS

## MODE

### Les enjeux du secteur de l'habillement face à la crise du COVID-19

Avec un chiffre d'affaires de plus de 80 Md€ en 2019, le secteur de la mode emploie presque 500.000 personnes (soit 12,5% de l'emploi total) et représente 8,5% de l'industrie manufacturière italienne. Depuis mars 2020, la crise de Covid-19 a impacté la filière de la mode faisant effondrer d'abord l'offre, puis la demande, à cause de la forte contraction de la consommation. Si en amont de la filière, celle de la manufacture, certains ont pu reconverter en partie la production industrielle dans la fabrication des masques et d'autres équipements de protection individuelle (13% des entreprises, selon Confindustria Moda), la partie en aval, celle de la distribution, de la vente au détail et des services a été mise à l'arrêt complet. La vente de vêtements et d'accessoires a drastiquement baissé avec la fermeture des magasins physiques et du fait de la diminution du désir de biens qui ne sont pas de première nécessité. Au premier trimestre 2020, presque la moitié des entreprises du secteur textile-mode a observé une chute des commandes de 20% à 50% en glissement annuel.

Les entreprises ont également dû faire face à une série de difficultés : dans la relation avec les clients (58,1%), de liquidité (39,5%), de bureaucratie (27,9%) et du fait de l'annulation des salons et manifestations (24,4%). Les règles de distanciation sociale ont entraîné la quasi-annulation des activités de communication (campagnes publicitaires, services photographiques, éditoriaux) et des ventes, même si quelques-uns ont pu enregistrer une certaine activité grâce aux ventes en ligne. En effet, le numérique a permis d'attirer de nouveaux clients qui n'avaient jamais acheté en ligne auparavant et ouvert de nouvelles possibilités de commerces.

En 2020 la mode devrait enregistrer une baisse du chiffre d'affaires de 30% selon les associations professionnelles qui tablent sur de fortes répercussions également en 2021, liées aux coûts d'adéquation aux mesures de sécurité des entreprises et des magasins. Doit également être pris en compte l'impact que l'arrêt des flux touristiques aura sur le shopping touristique et notamment pour les biens de luxe : en 2019, 14% des touristes étrangers viennent en Italie exclusivement pour faire des achats.

Dans le contexte actuel, la vitesse d'adaptation du secteur est dépendante de la capacité des entreprises à innover dans les modèles économiques, en fonction de l'évolution des besoins des clients. L'enjeu le plus grand sera celui d'accélérer le processus de numérisation déjà en place pour s'adapter à de nouveaux outils comme par exemple la prise des photos via webcam ou la présentation de collections virtuelles. En particulier, la filière devra également trouver des systèmes de production qui permettent un plus grand alignement entre l'offre et la demande et renforcer la qualité artisanale italienne et la soutenabilité du secteur.

Federica MERCANTI

## PHARMACEUTIQUE

### Les exportations de médicaments ont augmenté au cours de la pandémie

Pendant la crise du coronavirus, la filière pharmaceutique n'a pas arrêté la production, et, dans de nombreux cas, elle a accéléré la production, et confirmé être un secteur stratégique. Selon l'étude réalisée par le cabinet SRM, lié au groupe Intesa Sanpaolo, au premier trimestre 2020, les exportations de médicaments ont enregistré une hausse de +24% en glissement annuel. La filière pharmacie italienne est augmentée de 0,4% en nombre d'entreprises, qui sont aujourd'hui 750 en Italie et emploient plus de 61.000 salariés (avec une taille moyenne de 82 employés par entreprise). Le secteur est considéré à la fois parmi les plus innovants - 90% des entreprises du secteur ont introduit des outils 4.0 dans la production. Le verdissement de la filière est constant depuis dix ans. La consommation d'énergie et des émissions de gaz ont considérablement diminué (respectivement -54% et -74%).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

#### Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à [rome@dgtresor.gouv.fr](mailto:rome@dgtresor.gouv.fr)). ©

#### Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome  
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.  
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48  
ROME 00186  
ITALIE

Redigé par : Marie-Céline Favier, Benoît Lemonnier,  
Capucine Louis et Federica Mercanti  
Coordonné par : Federica Mercanti  
Revue par : Laura Torrebruno

**TRÉSOR**  
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique  
régional